

13 décembre 2021



Procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021 à 19 h 45 à la salle du conseil municipal, édifice municipal de Sainte-Rose-du-Nord.

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles adoptées par décrets et arrêtés ministériels du gouvernement provincial pour faire face à la pandémie de COVID-19, permettant au conseil municipal de siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Présents :

- M. Claude Riverin, maire et président d'assemblée
- M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
- M. Éric Larouche, conseiller poste 2
- M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
- Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
- M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
- Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : Tous conseillers présents

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Claude Riverin, maire, souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil de même qu'à la population qui pourra suivre l'assemblée via la plate-forme Facebook de la municipalité.

263-2021

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Kim Limoges, appuyée par M. Étienne Voyer et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - Résolution

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 Dépôt, rapport d'audit de la Commission municipale du Québec – **Résolution.**

4. RÈGLEMENTS

4.1 Adoption du projet de règlement 316-2021 concernant la tarification pour la collecte et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques – **Résolution.**

4.2 Adoption du projet de règlement 315-2021 déterminant les taux de compensation pour le service d'eau potable – **Résolution.**

4.3 Modification du règlement d'emprunt no 314-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567

du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées
aux fins d'y remplacer le numéro d'identification – **Résolution.**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DISPOSITIONS FINALES

6.1 Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité

264-2021

3. ADMINISTRATON ET FINANCES

3.1 Dépôt, rapport d'audit de la Commission municipale du Québec

M. Claude Riverin, maire, procède à la lecture de la communication envoyée par la Commission municipale du Québec concernant les deux rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

M. Riverin rappelle que les membres du conseil ont eu l'occasion de consulter ces documents et que la direction générale de la municipalité a déjà indiqué comment avaient été corrigées les petites lacunes identifiées.

CONSIDÉRANT le dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont eu l'occasion de consulter les deux audits.

CONSIDÉRANTS que la municipalité a apporté des changements mineurs dans ses pratiques en conformité avec les recommandations de la Commission municipale.

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier à confirmer à la Commission municipale du Québec le dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

Adopté à l'unanimité

4. RÈGLEMENTS

265-2021

4.1 Adoption du projet de règlement 316-2021 concernant la tarification pour la collecte et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques

M. Claude Riverin, maire, procède à la lecture du projet de règlement 316-2021.

- CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay (ci-après désignée : «MRC Fjord-du-Saguenay») a acquis la compétence en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité le 29 août 2017.
- CONSIDÉRANT que la MRC Fjord-du-Saguenay a adopté le 11 octobre 2017, le règlement numéro 17-377 ayant pour objet la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des déchets et des matières recyclables provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC Fjord-du-Saguenay.
- CONSIDÉRANT que l'article 8 de ce règlement prévoit que la tarification du service municipal associé à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques est édictée par règlement municipal.

- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les tarifs pour ce service afin de tenir compte des augmentations relatives aux industries, commerces et institutions pour l'année 2022.
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les tarifs pour le service résidentiel également pour l'année 2022.
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été présentés lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 316-2021 concernant la tarification pour la collecte et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques soit adopté.

Adopté à l'unanimité

266-2021

4.2 Adoption du projet de règlement 315-2021 déterminant les taux de compensation pour le service d'eau potable

M. Claude Riverin procède à la lecture du projet de règlement 315-2021.

Après discussion, il est demandé au directeur général de faire des recherches pour pouvoir clarifier les compensations exigées dans le contexte de l'installation de compteurs d'eau. On demande aussi que l'annexe du règlement soit mise à jour.

CONSIDÉRANT que le règlement 294-2019 avait pour objet de déterminer les taux de compensation pour le service d'eau potable.

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de modifier les taux de compensation prévus dans ce règlement afin de pourvoir de manière adéquate aux dépenses.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté par M. Eric Emond, directeur-général et secrétaire-trésorier, à la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021 et avis de motion a été donné par M. M. Michel Blackburn également à la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 315-2021 soit adopté. **267-2021**

4.3 Modification du règlement d'emprunt no 314-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées aux fins d'y remplacer le numéro d'identification

M. Claude Riverin, maire, explique que la municipalité doit procéder à une modification dans la numérotation des règlements municipaux puisque deux règlements se sont retrouvés avec le même numéro.

CONSIDÉRANT que le *Règlement d'emprunt no 314-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées* a été adopté lors de la séance du conseil du 6 décembre 2021.

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, le numéro attribué au règlement d'emprunt avait déjà été attribué à un autre règlement de la municipalité.

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de renommer le règlement d'emprunt de la façon suivante : *Règlement d'emprunt no 317-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.*

CONSIDÉRANT que ledit règlement d'emprunt, outre la modification quant à son numéro d'identification, est intégralement maintenu tel qu'adopté en date du 6 décembre dernier.

Il est, par la présente, proposé Mme Suzanne Lecours, conseillère, appuyée M. Michel Blackburn, conseiller et résolu unanimement.

QUE le titre du *Règlement d'emprunt no 314-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées* soit remplacé par le suivant : *Règlement d'emprunt no 317-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.*

QUE ledit règlement d'emprunt soit intégralement maintenu quant au reste.

Adopté à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue du public avant la séance.

6. DISPOSITIONS FINALES

268-2021

6.1 Levée de la séance

Mme Kim Limoges propose que la séance soit levée à 20 h 10.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire